

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1609**

Intitulé

Educateur de chiens guides d'aveugles

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Fédération française des associations de chiens guides d'aveugles (FFAC)

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur de la FFAC

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

212t Soins des animaux, soins vétérinaires

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'éducateur de chiens guides d'aveugles exerce son activité au sein de l'équipe pluridisciplinaire d'un centre d'éducation de chiens guides d'aveugles dont la mission est de remettre gratuitement à la personne handicapée visuelle un chien guide lui permettant de se déplacer facilement et en toute sécurité.

Les principales activités visées par le titre sont divisées en 8 compétences :

1. Assurer le bon état sanitaire d'un chenil.
2. Assurer les soins courants à un chien.
3. Former la famille d'accueil à l'éducation et à la socialisation du chien.
4. Eduquer un chien jusqu'à l'obtention du certificat d'aptitude au guidage.
5. Instruire un dossier de demande de chien guide avec l'équipe pluridisciplinaire (instructeur en locomotion, directeur technique et psychologue).
6. Former la personne handicapée visuelle à se déplacer avec le chien guide et assurer le suivi de l'équipe personne déficiente visuelle / chien guide.
7. Remettre deux chiens guides en autonomie à des personnes déficiences visuelles (avec grilles de remise).
8. Communiquer avec ses collègues français et étrangers, avec les familles d'accueil, avec le public et avec la presse lors du Séminaire international, du Congrès national et des journées portes ouvertes.

La certification atteste des capacités dans chacun des 8 domaines de compétences :

Nettoyer et entretenir le chenil en respectant les règles d'hygiène.

Assurer les soins courants d'un chien, optimiser son alimentation, surveiller sa santé.

Sélectionner le chiot et la famille d'accueil.

Former la famille d'accueil à la bonne pré-éducation du chiot.

Développer les capacités et les performances du chien pour devenir chien guide : rappel, marche au pied, indications de siège, de passage piéton, de marches (trottoir), contournements, rythme de marche...

Valider le projet de la personne déficiente visuelle avec son futur chien guide.

Guider une personne déficiente visuelle ou malvoyance en utilisant la technique de guide apprise.

Former et évaluer la personne déficiente visuelle à la maîtrise du chien guide..

Animer des rencontres formation de familles d'accueil.

Converser avec un homologue étranger lors d'un congrès ou d'un séminaire en utilisant le vocabulaire chien guide anglais.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ecoles de chiens guides d'aveugles en France ou à l'étranger

éducateur de chiens guides d'aveugles

directeur technique d'Ecole de chiens guides

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1408 : Élevage d'animaux sauvages ou de compagnie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification se compose des 8 compétences présentées ci-dessus.

Par la voie de la formation les évaluations en situations professionnelle, pratiques, écrites et orales sont effectuées en contrôle continu et/ou épreuves terminales. Un mémoire professionnel présenté devant le jury clôture le dispositif.

Par la voie de la VAE un dossier descriptif de l'expérience et deux mises en situation sont présentés devant le jury.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant

OUI/NON

X

COMPOSITION DES JURYS

En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Un représentant de la FFAC, un éducateur, un vétérinaire, un instructeur en locomotion, un expert ou formateur
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X		Un représentant de la FFAC, un éducateur, un vétérinaire, un instructeur en locomotion, un expert ou formateur

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 mars 2007 publié au Journal Officiel du 21 avril 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 21 avril 2007, jusqu'au 21 avril 2009.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 26 novembre 2015 publié au Journal Officiel du 3 décembre 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Educateur de chiens guides d'aveugles" avec effet au 3 décembre 2015, jusqu'au 3 décembre 2020.

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau III, sous l'intitulé "Educateur de chiens guides d'aveugles" avec effet au 21 avril 2014, jusqu'au 31 décembre 2015.

Arrêté du 10 avril 2009 publié au Journal Officiel du 21 avril 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé Educateur de chiens guides d'aveugles avec effet au 21 avril 2009, jusqu'au 21 avril 2014.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 27 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Pour plus d'informations

Statistiques :

9 certifiés par an en moyenne

Autres sources d'information :

Site : www.chiensguides.fr rubrique "L'éducateur"

<http://www.chiensguides.fr>

Lieu(x) de certification :

FFAC 71 rue de Bagnolet 75020 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

EPL de Cibeins 01600 MISERIEUX

FAF Access-Formation 75015 PARIS

Historique de la certification :